

Panorama du Daf Yomi



Traité de Ta'anit. Daf 24/31

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

On continue à nous citer des comportements charitables de grands hommes ainsi que la force de leurs prières. La prière du Kohen Gadol est citée relativement à la pluie. On nous expose la grandeur de R' Hanina Ben Dossa.

Résumé

RÉSUMÉ

1. La Guemara discute du cas d'une certaine personne qui était juste, mais trop zélée.
2. Les collecteurs de charité se cachaient de Elazar Ish Birta parce qu'ils savaient qu'il leur donnerait tout ce qu'il avait.
3. Rabbi institua un jeûne pour la pluie, mais la pluie est venue seulement après qu'Ilfa (certains disent Rabbi Ilfa) pria pour la pluie.
4. La Guemara expose de nombreux cas où les jeûnes ont été institués en raison du manque de pluie.
5. La Guemara explique que la quantité de connaissance de la Torah que l'on a acquise ne permis de déterminer si nos prières pour la pluie seront exaucées ou pas..

UN PEU PLUS

1. Lorsque son fils a miraculeusement causé qu'un arbre fasse pousser des fruits immédiatement, son père l'a maudit en disant que, tout comme il troubla son Créateur pour que l'arbre donne des fruits avant son heure, il devait mourir avant son temps.
2. La Guemara raconte qu'il arriva une fois que les collecteurs de charité ne se cachent pas assez vite, et Elazar Ish Birta leur a donné tout l'argent pour la dot de sa fille afin d'aider un orphelin à épouser une autre orpheline.
3. La Guemara explique qu'Ilfa (ou Rabbi Ilfa) a dit que c'était dû au mérite de veiller à ce que tout le monde dans sa ville ait du vin pour Kiddoush et Havdala.
4. Beaucoup d'entre eux se sont bien terminés quand les Chachamim qui ont institué le jeûne n'ont d'abord pas été répondu, ont été humiliés et ont été perturbés par cette non-réponse. Il semble que c'est leur humilité après la non-réponse (peut-être couplé avec encore plus de prières) qui a permis à la pluie de tomber.
5. Cela est évident du fait que dans la génération de Rav Yéhouda, où ils n'apprenaient pas autant de Massechtot, les prières pour la pluie étaient répondues presque immédiatement, tandis que dans les générations suivantes, ont prié toute la journée et parfois l'on n'était pas répondu. (Révach L'Daf)

Réflexions (Iyounim) : TIRER PARTI DES MIRACLES

La Guemara rapporte un certain nombre d'incidents impliquant des miracles réalisés par Rabbi Hanina ben Dossa. Lors d'un incident, la fille de Rabbi 'Hanina a accidentellement allumé les bougies de Chabbat avec du vinaigre à la place de l'huile. Elle n'a réalisé son erreur qu'après que Chabbat soit déjà entré, et elle était très angoissée à ce sujet. Rabbi Hanina lui a dit que, tout comme Hashem fait brûler l'huile, Il peut faire aussi brûler le vinaigre. Les bougies ont brûlé tout au long du Chabbat, et quand Chabbat s'est terminé, ils ont utilisé la flamme pour Havdala.

Dans un autre incident, une femme s'est plainte à Rabbi Hanina que les poutres de soutien de sa nouvelle maison n'étaient pas assez longues pour soutenir la maison. Il lui a

donné une bénédiction, et les poutres ont miraculeusement étendu leur longueur.

La Guemara nous a plus tôt signifié que tirer un profit des miracles est inapproprié. La Guemara (24a, 24b) dit qu'il ne faut pas bénéficier d'un miracle parce que cela diminue ses propres mérites. Pour cette raison, les gens de haute stature spirituelle sont réfractaires à bénéficier d'objets créés par miracle (voir Rachi à 24b, DH Ela, qui cite la Guemara sur 20b). Pourquoi Rabbi Hanina tirer volontiers bénéfice des bougies de Chabbat qui ont été miraculeusement alimenté par du vinaigre, et permettait à la femme de tirer profit des poutres qui ont été étendues par miracle?

RÉPONSES:

(a) RACHI explique que Rabbi 'Hanina n'a pas tiré de bénéfice du miracle de la combustion du vinaigre. Même si la Guemara dit qu'il a utilisé la flamme pour Havdala, la Guemara signifie qu'il alluma une bougie depuis cette bougie et utilisa une deuxième bougie pour la Havdala (qui ne constituait pas un bénéfice d'un miracle). La raison pour laquelle il a prié pour que le vinaigre brûle comme combustible était seulement pour que sa fille ne soit pas déprimée tout au long de Chabbat.

Le YA'AVETZ est interpellé par l'explication de Rachi. La nuit de Chabbat, quand aucune autre source de lumière n'était disponible, Rabbi Hanina a tiré avantage de la lumière des bougies miraculeuses. Peut-être que

Rashi soutient que la femme de Rabbi 'Hanina a allumé des autres bougies qui ont fourni la lumière tout au long de la nuit, et par conséquent, il n'a en effet pas utilisé la lumière des bougies miracles que sa fille allumée.

Lorsque Rabbi Hanina a permis aux poutres de la maison d'une femme de s'étendre, il n'a certainement pas tiré bénéfice du miracle. La femme qui possédait la maison ne se conduisait pas avec Midat Chassidout, et donc ce n'était pas sa pratique de ne pas bénéficier de miracles.

(b) Comme mentionné ci-dessus, le YA'AVETZ n'est pas d'accord avec l'explication de Rachi et affirme que la maison de Rabbi 'Hanina a probablement dérivé un bénéfice de la lumière miraculeuse. Il souligne en outre que la Guemara rapporte un autre incident dans lequel Hashem miraculeusement fait du pain pour la femme de Rabbi 'Hanina, qui monta pour obtenir la pelle de boulanger et retira le pain du four pour l'empêcher de brûler. Apparemment, elle avait l'intention de bénéficier de pain, car si elle n'avait pas l'intention de bénéficier de pain, il n'y avait aucune raison de l'empêcher de brûler.

Le YA'AVETZ et le BEN YEHOYADA demandent en outre à propos d'un passage de la Bible (I Rois, chapitre 17) qui rapporte qu'Eliyahu ha'Navi avait chargé une pauvre veuve de faire cuire un gâteau avec une petite quantité de pâte qu'elle avait et de lui donner un peu à manger. La petite quantité de pâte a fourni un approvisionnement continu de pain qu'Eliyahu et la veuve ont mangé tout au long de la famine. Pourquoi Eliyahu mangeait le pain s'il provenait d'un miracle?

Le Ya'avetz répond que dans le cas de Rabbi 'Hanina et Eliyahu ha'Navi, quelque chose existait déjà avant que le miracle ne se produise. Le miracle n'a pas créé quelque chose de nouveau; il simplement provoqué que l'ouvrage existant (un morceau de pain ou de pâte) persiste et ne diminue pas. Bénéficiaire de ce type de miracle est permis. De même, lorsque le vinaigre que la fille de Rabbi 'Hanina a allumé a brûlé comme n'importe quel combustible, le miracle n'était pas qu'il s'enflamme en premier lieu. Plutôt, le vinaigre a pris feu naturellement, et le miracle a permis qu'il continue à brûler et ne pas s'être éteint tout de suite. Par conséquent, Rabbi Hanina et sa famille ont été autorisés à bénéficier de la lumière.

De même, le Ben Yehoyada écrit, le miracle était que rien n'a diminué et non pas que l'on a ajouté quelque chose. Attendu que le miracle n'est pas évident dans un tel cas, on peut en tirer un avantage.

Peut-être la question de la conduite de Eliyahu ha'Navi ne dérange pas Rashi pour la raison suivante. Dans ce cas, Eliyahu a reçu une prophétie claire de Hashem que la famine aurait lieu et qu'Eliyahu survivrait en mangeant le pain miracle. Quand Hashem informe son prophète qu'un miracle se produira pour l'aider, il peut bénéficier de miracle et il n'y a pas de diminution de ses Zechouyot.

(c) RABBI TZADOK HA'KOHEN (PERI TZADIK) écrit que le vinaigre brûlant n'était pas un miracle. Au contraire, le niveau d'Emouna de Rabbi Hanina était si grand qu'il était clair pour lui qu'il n'y a pas de chose à considérer comme la nature. Au contraire, tout se passe parce Hashem veut que cela se produise. Tout comme Il veut que l'huile brûle, Il peut également vouloir que le vinaigre brûle.

Que veut dire exactement Rabbi Tzadok? Que Rabbi Hanina pense ou non qu'Hashem fasse que le vinaigre brûle, aucun vinaigre dans le monde naturel ne peut brûler. Afin de le faire brûler, Hashem doit modifier l'ordre naturel du monde. Peu importe le niveau d'Emouna, un vinaigre qui brûle est toujours un miracle et on devrait s'abstenir d'en tirer profit.

Le BEN YEHOYADA, qui suggère une réponse similaire, explique cette idée. Les Justes ont une perception claire du contrôle d'Hashem sur le monde. Pour eux, tout ce qui arrive est le résultat de l'implication d'Hashem. En échange de leur confiance dans Hashem, il traite avec eux d'une manière qui est au-delà des limites de la nature. Pour le Tzadik, tout ce qui est «naturel» dans le monde est un miracle dans le sens où il voit la main de Hashem car il guide chaque occurrence. Un "vrai" miracle est simplement une autre forme de l'ordre naturel d'Hashem. Pour quelqu'un d'une très grande stature, Hashem fait fonctionner le monde avec un type différent d'ordre naturel, celui qui n'est pas limité par les forces de la nature connues de l'homme.

Par conséquent, la vie d'un Tzadik n'est pas régie par les «propriétés naturelles» des objets ou par les «lois de la nature". Un miracle

qui se produit quand un changement se produit dans les propriétés naturelles d'un objet ne diminue pas ses mérites. (Ceci ne s'applique que lorsque le miracle n'apporte aucun nouvel objet dans le monde. Quand le miracle crée un nouvel objet, il faut s'abstenir de bénéficier du miracle.)

Le Ben Yehoyada ajoute que cela explique pourquoi la fille de Rabbi 'Hanina était bouleversée. Comme Chabbat était déjà entré et qu'elle vit que le vinaigre brûlait miraculeusement, pourquoi fut-elle bouleversée? La réponse est qu'elle a été bouleversée parce qu'elle ne voulait pas de bénéficier d'un miracle. Rabbi Hanina la consola en lui disant que pour une personne qui vit avec la conscience de la présence d'Hashem à chaque instant, un tel changement dans l'ordre «naturel» n'est pas considéré comme un miracle du tout, et il est permis d'en tirer profit.

Cette approche répond à une autre question. La Guemara antérieurement (24a) rapporte que Rabbi Yossi d'Min Youkrat était devenu très en colère contre son fils pour avoir fourni à ses travailleurs de la nourriture d'une manière miraculeuse. Il menaça son fils et lui dit qu'il ne faut pas déranger Hashem en lui demandant de fournir des choses à travers un miracle. Pourquoi, alors, Rabbi Hanina "troubla Hashem" en lui demandant d'étirer les poutres de la maison de son voisin et de faire que le vinaigre brûle?

Selon Rabbi Tzadok ha'Kohen et le Ben Yehoyada, les miracles qu'Hashem a réalisés pour Rabbi Hanina ne sont pas considérés comme des «dérangements» pour Hashem; ils sont considérés dans le domaine de l'ordre naturel.

Selon les autres approches mentionnées ci-dessus, peut-être qu'il est incorrect de demander un miracle que quand on a besoin quelque chose pour soi-même et d'exiger d'Hashem au lieu de renoncer. Si, toutefois, quelqu'un d'autre demande à un Tzadik de l'aide, le Tsadik peut ne pas lui dire de ne pas déranger Hashem. Au contraire, le Tzadik devra demander à Hashem d'aider la personne. Ce n'est pas considéré comme déranger Hashem car le Tzadik ne fait aucune demande pour lui-même. Lorsque Rabbi Hanina a dit qu'Hashem rendrait combustible le vinaigre, il l'a fait pour le bien de sa fille peignée et non pour son propre bénéfice. (Voir GEVOURAT ARI). (Insights the Daf).